



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 31 mars 2022 à 20h à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 24 mars 2022

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme PASQUEREAU C.,

EXCUSÉS : M BAUDRY M., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B.

POUVOIRS : M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.
Mme CLÉRO V. a donné pouvoir à M EVIN P.
M DUGUÉ V. a donné pouvoir à Mme BARON A.
M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M BOUCHEREAU F.

Mme Cécilia FONTENEAU est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2022 a été approuvé avec une modification au sujet de M le Maire qui informe de l'arrêt des TAP mais n'oblige pas de repasser le rythme scolaire à 4 jours.

SOLIHA (SOLIdaire pour l'Habitat)

SOLIHA est une association privée au service de l'habitat. L'étude de faisabilité pour la réhabilitation d'un bâtiment en logement locatif social réalisée par SOLIHA a été présentée.

Deux propositions d'aménagement sont possibles pour l'appartement au-dessus de la mairie, soit un T2 ou un T3. Le cout de l'opération serait entre 147 000 et 165 000 €. Il est proposé de réaliser un bail entre 20 et 43 ans avec SOLIHA. Ils s'occuperont de porter les travaux de réhabilitation, souscriront à un prêt en fonction du scénario sélectionné et percevront les loyers en conséquence. La commune sur la durée du bail restera le propriétaire du bien et pourra participer financièrement au projet de réhabilitation. Il reste à financer pour les différents scénarios entre 40 000€ et 80 000 € par la commune pour un bien qu'elle pourra récupérer au bout de 20 à 47 ans.

Il est proposé par la commission bâtiment de s'occuper entièrement de ce projet avec un financement communal pour la réalisation d'un T3 pour ensuite le mettre en location. La commune pourrait obtenir une subvention d'au moins 50% pour cette opération.

Après réflexion, le conseil municipal à 15 pour et 2 abstentions :

- Approuve le projet présenté par la commission de prendre ce projet à la charge de la commune
- Autorise M le Maire à signer tout document se rapprochant de cette affaire.

DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 8 mars 2022 :

- E 804 – 10 route de la Tranchais 639m²
Appartenant à Mme Danielle PEREZ (demandé par Maître PEDRON notaire à CLISSON). Parcelle située en zone Ubz

Déclaration reçue en mairie le 16 mars 2022 :

- E 2293 – 5 rue des Corbetières 568m²
 - E 2292 – 5 rue des Corbetières 583m²
- Appartenant à M Jean-Michel BOUTIN et Mme Gwenaëlle MAINGUY (demandé par Maître DEJOIE à VERTOU). Parcelles situées en zone Ubz

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT

Commissions intercommunales	
Aménagement du Territoire – Conseil d'Aménagement	Titulaire : Pascal EVIN Suppléant : Jean-Luc GAULTIER
Finances – Mutualisation	Titulaire : Roger CAILLER Suppléant : Cédric CARETTE
Eau et Assainissement	Titulaire : Jean-Luc GAULTIER Suppléant : Franck BOUCHEREAU

Commissions syndicales	
Sydela	Titulaires : Roger CAILLER Michel AMOSSÉ Suppléants : Cédric CARETTE Michael BAUDRY
Syndicat de production d'eau potable du Vignoble de Grandlieu	Titulaire : Jean-Luc GAULTIER Suppléant : Franck BOUCHEREAU

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Une étude a été menée avec le CAUE pour étudier les besoins de la commune en vue du projet de construction d'une nouvelle périscolaire. L'estimation de travaux s'élève à **1 353 105 € HT**.

Il est ensuite donné lecture des subventions possibles, à savoir :

- Une dotation de soutien à l'investissement local
- Une subvention du conseil départemental
- Une subvention du conseil régional
- Une subvention de la CAF

Ce projet sera financé par les subventions obtenues, par un emprunt et par autofinancement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des coûts et financements :

- **APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté,
- **CHARGE** le Maire pour solliciter la subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales
- **MANDATE** le Maire ou son adjoint délégué pour l'envoi du dossier correspondant, et signature des pièces.

COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Roger CAILLER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M Pascal EVIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Les résultats comptables du compte administratif sont les suivants :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		279 395.09		49 182.07		328 577.16
Opérations l'exercice	221 122.50	326 207.07	916 004.50	1 074 722.91	1 137 127.00	1 400 929.98
TOTAUX	221 122.50	605 602.16	916 004.50	1 123 904.98	1 137 127.00	1 729 507.14
Résultats de clôture (1)		384 479.66		207 900.48		592 380.14
Restes à réaliser (2)	193 359.67				193 359.67	
TOTAUX CUMULES	193 359.67	384 479.66		207 900.48	193 359.67	592 380.14
RESULTATS DEFINITIFS AVEC RESTES REALISER		191 119.99		207 900.48		399 020.47

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, et sans la présence du Maire au vote, constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indicatifs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Il arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET RESTES A RÉALISER

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Pascal EVIN,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 le 31 Mars
2022, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du
budget principal de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif présente : **un excédent de
fonctionnement de 207 900.48 €**

**DECIDE L'AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT
COMME SUIV :**

- Affectation en **réserves compte 1068 Section Investissement** pour
167 403.67 €
- Report au budget primitif 2022 **compte 002 Section Fonctionnement**
pour **40 496.81 €**

L'excédent d'investissement au 31.12.2021 est de **384 479.66 €**. Il est reporté
au Budget Primitif 2022 au **compte 001 en Investissement « Excédent
antérieur reporté »** pour ladite somme.

En ce qui concerne les restes à réaliser, les montants annexés à la présente
seront repris au Budget Primitif 2022.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022

Après avoir voté le compte de gestion, de M le Receveur, le compte
administratif 2021 en séance du 31 Mars, ce jour, et affecté les résultats,
Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022, préparé avec la
Commission Finances, à savoir :

FONCTIONNEMENT : DEPENSES : 986 102.92 €

RECETTES : 986 102.92 €

INVESTISSEMENT : DEPENSES 2 088 922.43 €

RECETTES 2 088 922.43 €

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du détail du
fonctionnement et des investissements proposés :

VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2022, tel qu'il est présenté.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'EXERCICE 2022

Il est donné aux élus le produit des impôts.

Après présentation du budget à l'équipe municipale, M le Maire présente les
propositions de taux pour 2022, dont une avec les taux constants ci-dessous
indiquée :

Propriétés Bâties 40.16 %

Propriétés Non Bâties 42.47 %

Après discussion, M le Maire soumet au vote la proposition d'une augmentation du taux de 0.5% :

A 11 pour, à 5 contre et 1 abstention, les taux d'imposition retenus pour 2022 sont donc les suivants :

<u>LA REGRIPIERE</u>	<u>BASES D'IMPOSITION 2022</u>	<u>TAUX 2022</u>	<u>PRODUIT 2022</u>
Taxe Propriétés Bâties	799 900	40.66 %	325 239
T. Propriétés Non Bâties	127 300	42.97 %	56 677
		TOTAL	381 916

La recette correspondant aux taux votés ci-dessus sera portée à l'article 73111 du Budget Communal 2022.

COMMISSION GESTION DE L'EAU

M le Maire souhaite créer une commission gestion de l'eau pour continuer à réfléchir sur les différentes actions à mener sur la commune suite à la réception du schéma directeur.

Les membres sont :

- Pascal EVIN, responsable
- Franck BOUCHEREAU
- Jean-Luc GAULTIER
- Cédric CARETTE
- Michel AMOSSÉ
- Bérengère LAMBERT

INFORMATIONS DIVERSES

[ESAT \(Etablissement et Service d'Aide par le Travail\)](#)

La commune a eu recours à l'ESAT pour désherber les rues principales de la commune sur deux jours.

[Ostéopathe](#)

Un ostéopathe arrive sur notre commune à partir de mi-avril. Il sera installé dans le modulaire situé dans la ZAC du Souchais. Ce bâtiment peut accueillir deux praticiens. Cette construction a été autorisée pour une durée déterminée afin de lancer son activité.

[Elections](#)

Le bureau sera ouvert de 8h à 19h.

Intramuros

M le Maire a rencontré un commercial par rapport à cette application. La commune pourra effectuer des sondages, des alertes, etc. Le coût est de 35 € par mois. Une démonstration sera proposée lors d'un prochain conseil municipal

Déchets

La redevance incitative va augmenter dans les prochaines années. Depuis 2017, les apports en déchetteries ont augmenté globalement de 200 kg par habitant. La priorité va être de réduire les déchets produits. La Taxe Générale sur les Activités Polluantes va quasiment doubler dans les trois prochaines années. C'est une taxe gouvernementale mise en place par la loi finance de 1999. La communauté de communes doit donc augmenter le tarif pour compenser la hausse de la taxe.

Altéréo

Le bureau d'étude Altéréo va présenter les conclusions du Schéma des Eaux Pluviales lors d'une réunion publique le 29 avril à 20 h à la salle polyvalente.

Sport sénior

Jean-Baptiste MICHELS, animateur au département de Loire Atlantique, souhaite proposer du sport pour les séniors en partenariat avec une association communale. Il débiterait les cours début septembre pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

Conseil Municipal d'Enfants

Les classes de CE2, CM1 et CM2 des deux écoles ont élu 12 nouveaux conseillers. Leur premier conseil aura lieu mercredi 6 avril.

PEDT (Projet Educatif territorial)

Le comité de pilotage du PEDT a choisi de travailler pendant un an sur le thème de l'utilisation raisonnée des écrans.

Des actions ont déjà été mise en place :

- Depuis le 28 mars des interventions numériques animées par Margot Charrier, 8 ateliers de 1h30 programmés dans chaque école, principalement pour les CM

- Les compétences numériques sont déjà travaillées à l'école
- L'école Clément Pellerin vient de mettre en place E-primo

Il est prévu :

-En mai, deux interventions à destination des parents également animées par Margot Charrier

(Utilisation de e-primo et le danger des écrans pour Clément Pellerin et danger des écrans pour le Sacré-Coeur)

- Animations sur le thème du numérique prévues par Croc Loisirs durant la deuxième semaine des vacances de Pâques

D'autres actions sont actuellement en réflexion.

[Boite à livres](#)

La commission enfance souhaite installer avant l'été trois boites à livres. Elles se trouveront dans le jardin public, derrière la salle polyvalente et à côté de l'étang. Elle souhaite également mettre en place des énigmes et des rébus un peu partout dans l'espace public.

[Piscine du Loroux BOTTEREAU et de Vallet](#)

Une modification des tarifs va avoir lieu pour harmoniser les deux piscines.